



Tav. LXVII. Del Piedestallo, Base, ed Imposte degli Archi dell'Ordine CORINTIO dello SCAMOZIO.

Pl. LXVII. Du Piédestal, Base & Impostes des Arcs de l'Ordre CORINTHIEN de SCAMOZIO.

Questo Autore nel suo Lib. VI. a c. 133. e 134. stabilisce l'Altezza del Piedestallo della terza parte dell'Altezza della Colonna con la Base, e con il Capitello; e la divide in nove parti meno un'ottavo. Ne dà una al Cimaccio, due alla Base con il suo Zocco, ed il rimanente al Dado.

Cet Auteur en son Liv. VI. à la p. 133. & 134. établit l'Hauteur du Piédestal de la troisième partie de l'Hauteur de la Colonne avec la Base & le Chapiteau; & la partage en neuf parties moins un huitième. Il en donne une à la Cimaise, deux à la Base avec son Socle, & ce qui reste au Dé.

- A. Imposta minore.
  - B. Imposta maggiore.
  - C. Base della Colonna.
  - D. Cimaccio.
  - E. Dado.
  - F. Base.
  - G. Zocco.
- } del Piedestallo.

- A. Imposte mineure.
  - B. Imposte majeure.
  - C. Base de la Colonne.
  - D. Cimaise.
  - E. Dé.
  - F. Base.
  - G. Socle.
- } du Piédestal.